



# Présence Internationale

Rue de la Linière, 11  
1060 Bruxelles  
Tél: 02/609 44 05  
Email: pbibelgium@scarlet.be  
http://www.peacebrigades.net  
CCP: 000-1668395-92  
Fortis: 001-1016453-66

BELGIQUE-BELGIE  
P. P.  
4800 VERVIERS 1  
9/2484

N° 93

Ed. resp. : M. Vasic, Rue de la Linière 11, 1060 Bruxelles - Bureau de dépôt : Verviers 1 - Envoi non prioritaire à tarif réduit  
Abonnement : 7 euros - Cotisation de sympathisant : 10 euros - Cotisation de membre effectif : 13 euros

## Editorial

Depuis sa création en 1981, PBI a protégé des organisations de défense des droits humains dans de nombreux pays d'Amérique et d'Asie mais n'a jamais encore établi de projet en Afrique, malgré plusieurs demandes. Avant de prendre une décision à ce sujet, PBI a fait réaliser une étude pour évaluer les possibilités et la pertinence d'un accompagnement protecteur sur le continent africain.

L'étude s'est déroulée en deux phases. L'objectif de la première phase était de faire un rapide état des lieux général de toute l'Afrique, afin d'identifier les pays où apparaîtrait un besoin évident de protection chez les défenseurs des droits humains et où l'accompagnement protecteur pourrait être efficace. Au bout de cette première phase, huit pays ont été sélectionnés : la Gambie, le Kenya, le Tchad (qui avait déjà fait l'objet d'une étude en 1993), la République démocratique du Congo, le Maroc, la Tunisie, le Swaziland et l'Ouganda. Le groupe de travail de PBI en charge de l'étude s'est même rendu dans plusieurs de ces pays pour rencontrer les organisations éventuellement intéressées, ce qui a permis de faire ressortir les opportunités et les risques pour PBI d'ouvrir un projet dans chacun des pays.

La deuxième phase a consisté en une étude plus poussée de la situation et des possibilités d'action dans ces huit pays. Selon les résultats de cette étude qui utilisait des critères précis, trois pays correspondraient finalement le mieux à l'action de PBI :

- République démocratique du Congo : malgré une situation sécuritaire problématique à l'est, la société civile est active et il y aurait des possibilités d'implantation à Kinshasa et au Katanga.
- Maroc (problème du Sahara occidental) : malgré les risques de délai dans l'obtention des autorisations et à condition de faire très attention au principe de neutralité, les organisations civiles sont actives et le gouvernement est très attentif aux pressions internationales.
- Kenya : les risques d'aggravation de la crise interne sont assez élevés mais la sécurité est bonne ; les organisations civiles sont nombreuses et structurées, le gouvernement très attentif aux pressions internationales.

D'autres considérations vont entrer en ligne de compte : financement, recrutement des volontaires, ... Différentes commissions vont étudier le dossier et donner leur avis ! Ce sera sans doute assez long ; nous n'attendons pas de décision avant 2011. Si celle-ci s'avérait positive, il y aurait, comme toujours, une phase préparatoire pendant laquelle seraient testés les différents aspects qui font le succès ou l'échec d'un projet. Souvenons-nous du cas du Népal, qui a mis plus de deux ans à trouver ses marques et à asseoir son équilibre financier... Permettez-nous néanmoins de faire le vœu que PBI ouvre bientôt un projet en Afrique !

### Dans ce numéro...

#### Colombie

Etude de la violence en Uraba dans l'histoire contemporaine  
Page 2

Le nouveau président Santos, dans la continuité d'Alvaro Uribe Velez  
Page 3

#### Mexique

Avocats des droits humains sous pression  
Page 4



## Colombie

### Etude de la violence en Uraba dans l'histoire contemporaine

*Décrypter la violence en Uraba, c'est avant tout comprendre les dynamiques d'un territoire en construction issu de vagues de migration successives et disparates : non seulement zone de refuge face à la violence bipartite des années 50 et zone de ressources économiques à exploiter qui bénéficient d'investissements croissants, mais encore zone en périphérie du territoire national qui se développe selon le modèle des pionniers.*

Dans l'imaginaire colombien, la région d'Uraba a toujours été assimilée à une zone de non-droit marquée par une violence endémique et disputée par divers groupes armés en conflit. Cette représentation cohabite néanmoins avec l'idée que la zone s'intègre peu à peu au territoire national malgré sa dangerosité. Aujourd'hui son taux d'homicides est plus élevé que la moyenne nationale et départementale. Or, ces taux sont supérieurs à la moyenne des pays latino-américains, elle-même nettement supérieure à la moyenne mondiale. Par ailleurs, il faut savoir que les pays du continent latino-américain font aussi partie des plus inégaux au monde.

Le parallèle établi par les statistiques entre violence et formes sociétales marquées par les inégalités et l'anomie, rend indispensable la compréhension des dynamiques socio-économiques qui structurent ce territoire. L'analyse offerte par les sciences sociales nous donne une vision complexe de la violence en Colombie où les frontières entre lutte armée, violences sociales, crime organisé et délinquance commune ont disparu. La situation actuelle des droits humains, à l'image des derniers assassinats de leaders de victimes, confirme l'existence d'une violence stratégique contre les défenseurs des droits humains. Pour une ONG comme PBI, qui travaille sur la violence politique, il est pertinent de comprendre les liens qui unissent ce type de violence avec des violences plus désorganisées et plus profondément avec des phénomènes de désorganisation sociale.

#### Une zone périphérique

Sous-région nord-occidentale de Colombie, limitrophe avec le Panama, la zone d'Uraba s'étend autour du golfe éponyme, port naturel qui donne sur la mer Caraïbe. Elle présente un intérêt géostratégique important du fait de sa proximité avec le canal de Panama et de ses ressources naturelles (couloir biologique, sous-sol riche d'énergie fossile et de divers minerais). Le projet phare de construction du tronçon manquant de panaméricaine passerait par le fameux « bouchon » du Darien, zone de forêt primaire à la frontière des deux pays. Avant cette valorisation comme carrefour propre au contexte contemporain d'économie mondiale intégrée, la géographie « extrême » de l'Uraba (forêt profonde, marécages, mangroves, voies de communication exclusivement fluviale) a fourni des avantages comparatifs pour le développement d'activités illicites. Zone de

contrebande depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, il n'est pas étonnant qu'elle ait abrité très tôt des activités liées au narcotrafic (la marihuana dans les années 70, remplacée peu après par la transformation et l'exportation de la cocaïne), au trafic d'armes et à l'action politique armée. Ces avantages comparatifs s'enracinent également dans une tradition d'exclusion et de marginalité. Dans les années 50, Uraba devient une zone de refuge pour les « fugitifs de la justice », ceux qui sont poursuivis par le parti adverse durant la violence entre libéraux et conservateurs.



*Une des quatre équipes du Projet Colombie de PBI travaille en Uraba*

#### Du boom bananier à l'agrobusiness

L'ouverture massive à la colonisation commence dans les années 60, favorisée par l'achèvement de la route Medellin-Turbo. Les migrations, jusque là sporadiques, vont s'amplifier avec le développement de l'agriculture d'exportation autour de la banane. 300 exploitations bananières sont créées sous l'impulsion de la Frutera de Sevilla - filiale de la United Fruit Company - grâce aux investissements de capitaux colombiens et étrangers, ce qui correspond dans les premières années à 13.000 travailleurs directs et 7.000 indirects. Des dizaines de milliers de migrants s'installent dans l'urgence et le désordre, attirés par la forte demande en main d'œuvre mais aussi par la promesse de terres vierges et forestières à exploiter.

Comme zone de colonisation, il se caractérise par une hétérogénéité des migrants : à la typologie socio-professionnelle – travailleur journalier, colon, administrateur, employé du secteur tertiaire, fonctionnaire – s'ajoutent la provenance géographique et l'appartenance à une généalogie migratoire. Cette hétérogénéité sociale, qui s'ajoute aux inégalités en place, participe d'un processus de nucléarisation et d'acculturation de la société propre aux zones de pionniers où les solidarités sociales sont plus ténues et fragiles.



# A m é r i q u e s

Très vite s'affermir une élite locale autour de l'agro-business de la banane, élite qui vit généralement en dehors de la zone dans les centres économiques dynamiques du pays comme Medellin. De fait, le territoire d'Uraba a toujours été dépendant de capitaux exogènes provenant des régions centrales, cela depuis les premières phases du trafic de drogues jusqu'aux derniers projets agro-industriels de palme africaine. Paradoxalement, l'entrée constante de capitaux depuis le développement du commerce à grande échelle de la banane n'a pas constitué un facteur d'intégration au niveau national ; au contraire, elle a maintenu et renforcé les privilèges caractéristiques d'une zone d'exclusion.

## **La violence comme principal outil de résolution des conflits**

Face à cette vague sans précédent, les infrastructures, les services publics ainsi que la présence institutionnelle se révèlent nettement insuffisants face aux nécessités de régulation autour de la distribution des ressources et face aux besoins primaires (eau, assainissement, électricité,...). Les modes d'appropriation des ressources, en particulier du bien foncier, se font à partir d'initiatives privées, ce qui entraîne un nombre impressionnant de litiges entre migrants et propriétaires déjà en place, migrants et nouveaux spéculateurs mais aussi entre migrants et communautés autochtones comme les communautés indigènes Emberas Katios.

Les études académiques sur la zone basées sur l'examen minutieux des archives administratives dégagent deux tendances fondamentales : le processus permanent d'accumulation de terres s'appuyant sur les investissements agricoles licites ou illicites (respectivement dans le cas de l'économie de plantation bananière et de l'élevage extensif), auquel s'opposent les mouvements paysans de récupération et d'occupation. Les archives administratives et judiciaires depuis les années 50 nous renseignent sur un nombre impressionnant de litiges où apparaissent de manière récurrente des irrégularités

telles que la vente forcée sous menaces, falsification de documents officiels, pressions diverses allant de la menace à l'agression physique jusqu'à l'assassinat ou le déplacement forcé des propriétaires légitimes. Ces irrégularités sont toujours dénoncées par les défenseurs des droits humains travaillant dans la zone.

Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant de se retrouver face à une situation de violence chronique qui affecte toute la zone. Cette violence peut sans nul doute s'expliquer par l'absence d'un pouvoir judiciaire efficace. En effet, à partir de l'explosion démographique due à l'attraction exercée par l'économie de plantation, on observe un recours systématique de la population à des systèmes de justice privée, bien souvent monopolisés par les acteurs armés. Ce phénomène n'a cessé de s'accroître jusqu'au paroxysme de la justice paramilitaire. De la fin des années 60 jusqu'à la fin des années 90, moins de 3% des homicides enregistrés ont été élucidés. La faiblesse des institutions judiciaires et en général de l'Etat de droit ne signifie pas nécessairement l'absence physique de l'Etat en Uraba mais plus précisément une présence étatique marquée par un clientélisme issu de la tradition bipartite et du caciquisme.

Cette perspective de la violence en Uraba ne prétend pas exclure l'importance du conflit armé et de ses mutations dans la zone : le taux annuel d'homicides a plus que triplé entre les années 70 et 90, période qui correspond à l'apparition et au renforcement des structures armées en confrontation pour le contrôle sociopolitique de la région (guérillas, groupes paramilitaires). Les dynamiques territoriales ont constitué un terrain favorable pour ces acteurs et leurs visées stratégiques. Les confrontations entre guérillas, armée et structures paramilitaires issues de la démobilisation des Autodéfenses Unies de Colombie (AUC) sont toujours aiguës et sont source d'infractions au droit international humanitaire et aux droits humains.

Frédéric Latour

## **Le nouveau président Santos, dans la continuité d'Alvaro Uribe Velez**

Le second tour des élections présidentielles colombiennes en juin dernier a livré un verdict sans surprise. Juan Manuel Santos, du parti du Président sortant Alvaro Uribe Velez, a largement battu Antanas Mockus, ancien maire de Bogota et candidat du Parti vert à tendance libérale. Avec 69 % des suffrages exprimés (l'abstention s'est élevée à 55%), l'ancien ministre de la défense a même fait mieux qu'Uribe en 2002 et 2006. Malgré le militarisme ambiant et les affaires de corruption, la continuité aura prévalu. En matière de droits humains, les résultats de l'élection présidentielle ne devraient pas changer grand-chose à la situation préoccupante que rapportent chaque jour les organisations colombiennes non-gouvernementales. Les paramilitaires continuent de sévir, la Colombie figure toujours en tête de liste des pays quant au nombre de syndicalistes assassinés ; les organisations sociales et de défense des droits humains ne cessent d'être cataloguées comme collaboratrices des FARC ; la situation des journalistes se détériore ; les personnes déplacées par le conflit colombien sont en augmentation ; le droit à la justice, à la vérité et à la mémoire continue d'être bafoué. Après 16 ans de présence internationale en Colombie, PBI ne risque pas de voir diminuer les demandes d'accompagnement qui lui sont faites...



## Mexique

### Avocats des droits humains sous pression

*PBI contribue au Mexique à la protection de plusieurs avocats, notamment en leur assurant un accompagnement physique sur place et en leur donnant parfois l'occasion d'amplifier à l'étranger leur plaidoyer en faveur des droits humains. C'est ainsi que deux d'entre eux sont venus en Europe ces derniers mois : en mai dernier, Alba Cruz, du Comité 25 novembre (Oaxaca), était de passage à Paris et, en juillet, Santiago Aguirre, du Centre La Montana Tlachinollan (Guerrero), se trouvait à Londres.*

Avocate militante, Alba Cruz travaille au Comité 25 novembre depuis sa création, à l'issue des affrontements de 2006 entre la Police fédérale préventive et l'Assemblée populaire des peuples de Oaxaca (APPO), qui ont conduit à 502 arrestations arbitraires et 246 personnes torturées. Santiago Aguirre est l'un des avocats au sein de l'équipe de vingt-cinq personnes qui composent le Centre Tlachinollan à Tlapa, dans le Guerrero.

Les obstacles à l'exercice de leur fonction sont nombreux : absence de respect des procédures, manque d'indépendance judiciaire, faibles moyens matériels, stigmatisations. Alba témoigne : « Souvent, les instances juridiques ne veulent pas recevoir nos demandes, ou nous sommes renvoyés d'une instance à l'autre. Nous avons beaucoup de difficultés à faire des dénonciations juridiques en raison du manque de crédibilité de notre démarche et des obstacles mis en place par les institutions judiciaires. Le plus souvent, nous n'avons pas d'autre alternative que de faire des dénonciations publiques. Cela se passe ainsi dans tous les cas, dans tout le pays. »

De son côté, Santiago Aguirre, de Tlachinollan explique qu'il n'existe pas de recensement du nombre d'avocats défenseurs des droits humains mais qu'au vu des risques encourus et des moindres salaires, peu souhaitent s'engager dans cette voie. En revanche, certains travaillent comme lui au sein d'une association de défense des droits humains, conjointement avec d'autres collègues psychologues ou anthropologues, qui peuvent eux-mêmes assumer des fonctions juridiques.

Comité 25 novembre et Centre Tlachinollan travaillent sur des affaires emblématiques à fort contexte politique, ce qui rend leurs avocats si vulnérables. Comme le rappelle Alba, « au sein du Comité, nous traitons les cas de défenseurs 'modèles', ce qui a provoqué des tensions avec les sphères du pouvoir à Oaxaca. » Elle a mené la défense juridique de Juan Manuel Mar-

tinez, qui était accusé du meurtre de Brad Will, photographe d'Indymedia New York, et Marcelino Coache, militant syndical et chef de file de l'APPO, enlevé puis torturé le 4 mars 2009. Santiago était, lui, à Lima en avril dernier pour l'audience à la Cour interaméricaine des droits de l'Homme de l'affaire de Valentina Rosendo Cantu et Ines Fernandez Ortega, femmes indigènes victimes de viol par des militaires en 2002.

Leur sécurité étant sérieusement engagées, tous deux - au même titre que les autres membres du Comité et du Centre - bénéficient de mesures de protection émises par la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH). Malgré cela, l'Etat mexicain n'a pris aucune disposition et les attaques à leur encontre persistent. Alba a reçu des sms d'intimidation jusqu'en Europe lors de sa venue au printemps. Depuis mai, sa famille et elle ont dû élire domicile en dehors de Oaxaca. La sécurité des avocats du Centre était particulièrement critique en 2009 et ils n'ont toujours pas pu rouvrir leur bureau à Ayutla de los Libres.

Face à cette situation, il est impératif de développer des stratégies de protection. L'une des priorités est de faire en sorte que les avocats des droits humains soient adossés à une organisation et de consolider les réseaux au niveau national. Pour Santiago Aguirre, les avocats des droits humains qui travaillent de manière isolée sont beaucoup plus exposés et fragiles. L'accompagnement physique assuré par PBI demeure également primordial. En témoignent les récents propos d'Alba : « En présence de PBI, je me sens plus en sécurité. Depuis que je bénéficie d'un accompagnement international, les agressions ont diminué. » Mais, dit aussi Alba, il est également besoin « d'observateurs et de pression internationale » car « il y a trop souvent un a priori positif sur le Mexique vu que ce pays a des institutions démocratiques ».



*Alba Cruz, du Comité 25 novembre (Oaxaca)*

Article extrait du dernier bulletin de PBI-France

